

MODERNISATION DES VERGERS D'ARBRES FRUITIERS AU QUÉBEC

Volet 2 : Arrachage des arbres fruitiers

1. ADMISSIBILITÉ

- Être domicilié au Québec et exploiter un verger d'arbres fruitiers ou un vignoble en territoire québécois;
- Être dûment enregistré auprès du MAPAQ, conformément au Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le remboursement des taxes foncières et des compensations;
- Être propriétaire ou locataire d'un verger d'arbres fruitiers ou d'un vignoble de 2 hectares et plus en production comme rapporté dans la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ l'année précédent le projet d'arrachage.

2. IDENTIFICATION

No d'identification ministériel (NIM) :	100
Nom du requérant :	
Adresse de correspondance :	
Adresse physique du verger (si différente) :	
No. Tél. :	
Statut juridique :	
No d'entreprise du Québec (N.E.Q.) :	
No d'assurance sociale (N.A.S.) :	

3. CONSENTEMENT À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Faisant suite à ma demande d'aide financière en vertu du Programme de modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec, j'autorise le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec à avoir accès aux informations de nature nominative que la Financière agricole du Québec (FADQ) possède en regard de mon dossier.

Signature de la personne requérante : _____ Date : _____

4. ATTESTATIONS

Environnement :

Je reconnais que mon projet doit respecter les dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et des règlements y afférant.

Signature de la personne requérante : _____ Date : _____

Responsabilité ministérielle :

Je reconnais expressément que le ministre, dans son analyse et sa décision d'accorder ou de refuser l'aide technique et financière prévue au programme, n'encourt envers le requérant et le tiers, aucune responsabilité relative à la conception du projet pour lequel il demande l'aide du ministre ainsi qu'à la nature et la pertinence de ce projet, aux moyens choisis pour le mettre en œuvre, aux conséquences qui découlent de son exécution et aux résultats du projet du requérant. En conséquence, le requérant demeure totalement responsable de son projet et s'engage à tenir le ministre indemne de toute réclamation.

Signature de la personne requérante : _____ Date : _____

5. DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je reconnais avoir reçu une copie du programme d'appui à la modernisation des vergers d'arbres fruitiers au Québec et je déclare rencontrer les critères d'admissibilité ci-haut mentionnés.

Signature de la personne requérante : _____ Date : _____